

## Procès-verbal d'une Assemblée Générale constitutive

Le 31/01/2015, à Montereau Fault Yonne , les fondateurs de l'association « une Main Vers l'Espoir – Marie Van Espen » se sont réunis en Assemblée Générale constitutive.

Etaient présentes les personnes suivantes :

- Membres Fondateurs **Jean Marc et Nadège VAN ESPEN** demeurant 17 avenue de Surville – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE
- Président **Alain DANNEELS** demeurant 7 avenue Franklin Roosevelt - 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE.
- 
- Vice-président **Laurent FARGEAS** demeurant 20 rue grande – 77130 FORGES
- Trésorière **Sabine LOCATELLI** demeurant 141 rue grande – 77670 SAINT MAMMES
- Un secrétaire **Sébastien GENDRAS** demeurant 111 rue Rémy Dumoncel – 77210 AVON

M. Alain DANNEELS est nommé président de séance ;

M. Jean Marc VAN ESPEN est nommé secrétaire de séance.

### Le président rappelle l'ordre de jour :

- Présentation du projet d'association ;
- Lecture, présentation, discussion et adoption des statuts ;
- Désignation des membres du conseil d'administration et du bureau initiaux;
- Détermination du montant initial des cotisations ;
- Attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration ;
- Autres sujets divers.

Après débat entre les membres, le président de séance met aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION**

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association.  
Après discussion, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de constituer une association dénommée « une Main Vers l'Espoir – Marie Van Espen » ayant son siège 17 avenue de Surville – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

### **DEUXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES STATUTS**

Le président de séance donne lecture des statuts.  
Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AD

J.M.V.E

### **TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT**

Le président de séance rappelle que, conformément à l'article des statuts, l'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est compris entre 5 membres au moins et 9 membres au plus, toujours de nombre impair.

Des membres de droit peuvent siéger au conseil lorsque des circonstances particulières le justifient ; ils doivent être en nombre limité. En cas de vacance, le conseil pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Le conseil choisit parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, et d'un trésorier. Les délibérations du Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents.

Après appel de candidatures, les premiers membres du Conseil d'Administration sont:

- Un président Alain DANNEELS demeurant 7 avenue Franklin Roosevelt - 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE.
- Un vice-président Laurent FARGEAS demeurant 20 rue grande – 77130 FORGES
- Une trésorière Sabine LOCATELLI demeurant 141 rue grande – 77670 SAINT MAMMES
- Un secrétaire Sébastien GENDRAS demeurant 111 rue Rémy Dumoncel – 77210 AVON
- un secrétaire adjoint Jean Marc VAN ESPEN demeurant 17 avenue de Surville – 77130 MONTEREAU FAULT YONNE

Les membres du Conseil d'Administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptibles d'en empêcher l'exercice. Ceux-ci exerceront leur fonction conformément aux statuts. Le bureau est élu pour 4 ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME – DETERMINATION DU MONTANT DES COTISATIONS**

L'assemblée générale fixe la cotisation annuelle à 20 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME - RESOLUTION : FORMALITES**

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à M.M Nadège VAN ESPEN et Sabine LOCATELLI pour accomplir toutes les formalités requises pour la déclaration de l'association et l'insertion d'un extrait de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

AD

J.M.V.E

Il est dressé le présent procès-verbal de l'Assemblée Générale constitutive, signé par le président de séance et le secrétaire de séance.

A Montereau Fault Yonne, le 31/01/2016

Signatures

*[noms et qualités des personnes au sein de l'association]*

Jean Marc VAN ESPEN (membre fondateur et Secrétaire Adjoint)



Alain DANNEELS (Président)

